

**Mémoire:** deux ans après le premier choc pétrolier de 1974, le chômage commence à toucher les travailleurs les plus fragiles. Dans les foyers Sonacotra, la colère monte. Contre les loyers en hausse constante, contre la discipline de fer imposée aux résidents immigrés. A l'aube du 16 avril 1976, le ministre de l'Intérieur envoie la police pour arrêter et expulser les meneurs d'une lutte qui durera deux ans et débouchera sur une reconnaissance de certains droits des migrants qui n'avaient auparavant que celui de se taire.

En 1975-76, Tony Abdesslam habitait au foyer Sonacotra de Bagnolet (93). Cet étudiant, né français de parents d'origine algérienne, qui n'était pas menacé d'expulsion du pays comme ses compagnons, étrangers, fit partie des dirigeants de la grève des loyers. Il témoigne.

En 1976, j'habitais dans un foyer Sonacotra, un organisme destiné à héberger les travailleurs immigrés et plus particulièrement les Algériens. A l'intérieur régnait une discipline quasi militaire: il fallait rentrer à telle heure, ne pas sortir le soir, ne recevoir personne...

Chacun avait une chambre de 9 m<sup>2</sup> – dans la plupart des foyers, elles faisaient 6 m<sup>2</sup> – dans laquelle on ne pouvait apporter aucun meuble personnel, ni télé, radio ou tourne-disque. Juste un réveil.

Chaque semaine, on devait déposer nos draps à la porte pour en recevoir des propres. En cas d'oubli, le gérant – souvent, des anciens parachutistes de la guerre d'Algérie – entraînait chez nous avec un passe pour les prendre. Ce qui lui permettait en même temps de vérifier "si tout est en ordre". Nous ne pouvions préserver aucune intimité et nous ne nous sentions pas respectés.

Les résidents vivaient seuls, entre hommes. A chaque étage, il y avait une cuisine commune pour huit avec un frigo dans lequel chacun avait un casier cadenassé. On pouvait regarder la télévision dans la salle foyer commune, mais au-delà d'une certaine heure, extinction des feux obligatoire.

Pourtant, malgré cette vie de caserne, la solidarité qui régnait adoucissait quelque peu nos conditions de vie. Au foyer de Bagnolet, pas moins de trente nationalités étaient représentées: quelques Portugais, Grecs, Espagnols, Sud-Américains, Yougoslaves et le reste venait de toute l'Afrique, avec une majorité de Maghrébins.

Les loyers, 250 francs, étaient élevés pour l'époque, et les hausses incessantes. Avec un Smic à 1200 francs, ça faisait plus de 20 % du salaire. Pour ceux qui envoyaient de l'argent au pays, en plus du règlement drastique qu'elle nous imposait, c'était cher, surtout compte tenu du financement public et patronal de la Sonacotra.

Fin 1975, les conséquences du premier choc pétrolier se faisaient sentir. Les Trente glorieuses étaient derrière nous et le chômage touchait en priorité les travailleurs immigrés à travers le BTP et l'industrie automobile. A chaque augmentation de loyer, la colère montait.

### **L'arrogance de la Sonacotra**

La révolte est partie des foyers Romain Rolland et Allende à Saint-Denis sous l'impulsion de Mustapha Charchari, un ancien du FLN, et de Diarra Bassirou, un Malien. Le mécontentement portait sur les loyers et le règlement intérieur. Très vite, ces doléances ont trouvé des échos chez nous, à Bagnolet, où nous étions environ 200. Un comité élu par les résidents, dont j'étais membre, s'est mis en place. Nous organisions des réunions dans les autres foyers. Partout, nous constatons que les revendications étaient les mêmes: loyers, discipline. Paris, Marseille, Lille, Lyon, même combat.

La plupart des résidents savaient à peine parler français et la Sonacotra se conduisait avec une attitude arrogante, ignorant avec dédain nos revendications. Charchari et quelques-uns d'entre nous avons compris qu'il fallait réunir nos forces et parler d'une même voix. Des comités se sont formés dans tous les autres foyers et une coordination nationale a vu le jour. Une plate-forme de revendications unique en quatre points a été élaborée et nous avons commencé la grève des loyers.

La Sonacotra nous renvoyait aux gérants des résidences, une façon de botter en touche car ceux-ci agissaient sur ordre et les loyers étaient fixés au plan national. Ils n'avaient donc aucun mandat pour satisfaire nos revendications.

Comme le mouvement prenait de l'ampleur, la Sonacotra a cherché à identifier les meneurs, puis a

commencé par procéder à des saisies sur salaires. C'était chaud car, à l'époque, les étrangers n'avaient pas le droit de se regrouper en associations sous peine d'être expulsés vers leur pays d'origine. Ceux qui participaient au mouvement prenaient donc de gros risques. Pourtant, chaque mois, nous étions plus nombreux.